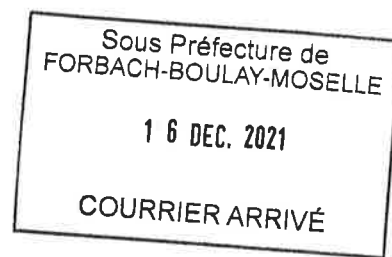




Nombre de délégués
en exercice : 55

REPUBLIQUE FRANÇAISE



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 06 DECEMBRE 2021

A la suite d'une convocation en date du 30 novembre 2021, les membres composant le Comité Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif, 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 06 décembre 2021 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

✓ Etaient présents : 30

Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Pierre LANG, Philippe SCHUTZ, Mireille CINQUALBRE, Germain DERUDDER, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Claude KLEIN, Pascal HELFENSTEIN, Jean MEKETYN, Hubert BOURING, Dominique LIMBACH, Jean-Luc LUTZ, Joël NIEDERLAENDER, Christian CLEMENT, Hubert BUR, André DUPPRE, Bernard PETRY, Gabriel GLATH, François SCHORUNG, Marc SENE, Jean-Jacques WURSTEISEN, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Bernard COLBUS, Roselyne DA SOLLER, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Salvatore FIORETTO, Pierre THIL.

Étaient représentés par leur suppléant(e) : 2

Monsieur Gilbert SCHUH représenté par Eliane JACQUES, Durkut CAN représenté par Michel ROUCHON.

✓ Excusés : 15

Mesdames, Messieurs Alexandre CASSARO, Jean-Luc JEHIN, Guy BORN, Pascal LAUER, Didier ZIMNY, Bernard CLAVE, Sylvain NEUGEBAUER, Jean-Paul TINNES, Roland GLODEN, Luc BALLASSE, Emmanuel THIRY, Ginette MAGRAS, Serge STEBLER, David SUCK, François GATTI.

✓ Excusés ayant donné procuration : 3

Monsieur Cyrille FETIQUE a donné procuration à Dominique LIMBACH, Madame Simone RAMSAIER a donné procuration à André DUPPRE, Madame Cathia HEIM a donné procuration à Joël ROMANG.

✓ Absents : 5

Mesdames, Messieurs Sabrina HASSINGER, Chantal PLATTE, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Emmanuel SCHULER.

03. ADMINISTRATION GENERALE

OBJET : RECONDUCTION DU CONTRAT DE COOPERATION AVEC EVS POUR LA PERIODE 2023/2024

Le Comité Syndical,

EXPOSE que le Sydeme et son homologue sarrois, Entsorgungsbund Saar (EVS), ont conclu le 28 septembre 2011, un contrat de coopération locale et de mutualisation des services pour le traitement des déchets ménagers,

Cette coopération transfrontalière permet d'optimiser les sites de traitement respectifs. D'un côté, le Sydeme apporte les ordures ménagères résiduelles de son territoire vers un site de valorisation thermique en Allemagne.

De l'autre côté, les biodéchets en provenance de la Sarre sont valorisés à Méthavalor en compost et en énergies renouvelables.

CONSIDERANT les dispositions de l'article 7 dudit contrat, relatives à sa durée, convenant qu'au plus tard un an avant le nouveau terme du contrat, les parties s'accordent quant au renouvellement du partenariat.

Les parties se sont réunies le 13 octobre 2021 à cet effet.

Aussi, il a été évoqué, au regard de l'évolution des conditions économiques du marché, le réexamen du tarif mutuel de traitement à la tonne, celui-ci n'ayant pas été réévalué depuis 2011.

Les modifications qu'il conviendrait d'apporter à la convention sont décrites dans le tableau ci-dessous :

	Période actuelle 2021/2022	Période de renouvellement 2023/2024
Tarif mutuel de traitement € HT	67,50€	82,50€
Tonnage de résiduels vers EVS	30 000 à 70 000 tonnes/an	20 000 à 40 000 tonnes/an
Tonnage de biodéchets vers Sydeme	10 000 à 15 000 tonnes/an	10 000 à 20 000 tonnes/an

PROPOSE de reconduire le partenariat à compter du 01 janvier 2023 et pour la période 2023/2024 dans les conditions précitées.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, par :

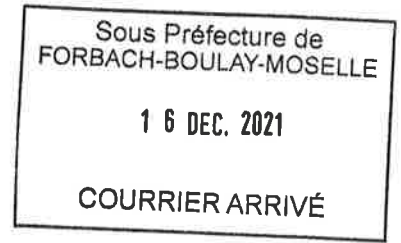
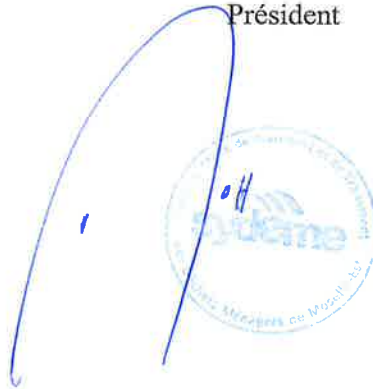
35 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

Décident

- D'approuver les nouvelles dispositions de la convention de partenariat avec EVS pour la période 2023/2024 ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant de reconduction de la convention de partenariat.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 06 décembre 2021
Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération, le 16 DEC. 2021
Et de la transmission en Sous-Préfecture le 16 DEC. 2021

